

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 41 du 29 mai 2020**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 28

#### **CIRCULAIRE N° 192/ARM/DRHAA/SDGR/BGA/DNA**

relative à la détermination de la chaîne de notation 2020 du personnel militaire de l'armée de l'air (active et réserve).

Du 11 mai 2020

## CIRCULAIRE N° 192/ARM/DRHAA/SDGR/BGA/DNA relative à la détermination de la chaîne de notation 2020 du personnel militaire de l'armée de l'air (active et réserve).

Du 11 mai 2020

NOR A R M L 2 0 5 4 0 0 3 C

### Référence(s) :

- [Arrêté du 29 août 2005 relatif à la notation des militaires en cas de détachement ou de mutation.](#)
- [Instruction 0001D19036383/DEF/SGA/DRH-MD/SDPEP du 13 décembre 2019 relative à la notation des officiers d'active et de la réserve opérationnelle, des aspirants et des officiers volontaires de l'armée de terre, de la marine nationale, de l'armée de l'air, du service de santé des armées, du service des essences des armées, du service du commissariat des armées, du service d'infrastructure de la défense et des chefs de musique.](#)
- [Instruction N° 0001D19036387/ARM/SGA/DRH-MD/SDPEP du 13 décembre 2019 relative à la notation des sous-officiers, officiers mariniers, militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées \(soumis aux lois et règlements applicables aux sous-officiers\), des sous-chefs de musiques, et des militaires du rang, d'active et de réserve.](#)

### Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes.

### Texte(s) abrogé(s) :

- [Circulaire N° 192/ARM/DRHAA/SDGR/BGA/DGNAE du 11 mars 2019 relative à la détermination de la chaîne de notation 2019 du personnel militaire de l'armée de l'air \(active et réserve\).](#)

### Référence de publication :

## Préambule

La présente circulaire identifie pour l'année 2020, les autorités habilitées, d'une part, à noter le personnel officier et non officier d'active et de réserve de l'armée de l'air et, d'autre part, à réaliser les fusionnements nécessaires dans le cadre des travaux préparatoires à l'avancement des officiers et des sous-officiers d'active et de réserve.

## 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX.

Cette circulaire répertorie chaque unité par son code mécanographique et son code de gestion, et identifie pour chaque catégorie de personnel les autorités notant en premier et second degré.

Il est rappelé qu'un notateur premier degré ne peut être ni plus jeune en grade ni en concurrence à l'avancement avec le militaire qu'il note.

Ainsi, s'agissant du personnel officier, un officier ne peut noter un subordonné du même grade et remplissant les conditions statutaires pour être proposé au grade supérieur.

Également, pour le personnel sous-officier, un sous-officier ne peut noter un sous-officier proposable du même grade et de même spécialité.

Dans les deux cas précités, c'est l'autorité (de notation, conformément à la présente circulaire) immédiatement supérieure qui assure la notation au premier degré.

## 2. MODE DE LECTURE.

Afin de réunir dans un document unique l'ensemble des informations sous forme de tableau, les chaînes de notation du personnel « officier » et du personnel « non-officier » d'active et de réserve sont présentées dans une seule annexe (annexe I.).

L'annexe I. recense l'ensemble des informations dans l'ordre suivant : l'unité concernée, le code référent, l'autorité gestionnaire, le personnel noté puis les notateurs.

L'annexe II. liste les différents acronymes employés.

S'agissant du personnel de réserve, conformément aux instructions en référence, il est noté par un notateur unique. Ainsi, le notateur au premier degré (NPD) identifié dans la présente circulaire fera office de notateur unique (officiers et non-officiers).

## 3. SAISIE DANS LE SYSTÈME D'INFORMATION DES RESSOURCES HUMAINES (SIRH) ORCHESTRA.

La mise à jour des chaînes de notation est effectuée par l'administration centrale.

## 4. TEXTE ABROGÉ.

La [circulaire n° 192/ARM/DRHAA/SDGR/BGA/DGNAE du 11 mars 2019](#) (BOC n° 112 du 08 juillet 2019, texte 11), relative à la détermination de la chaîne de notation 2019 du personnel militaire de l'armée de l'air est abrogée.

## 5. PUBLICATION.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de brigade aérienne,  
sous-directeur « gestion des ressources »,*

Thierry GOUAICHAULT.

## **ANNEXES**

**ANNEXE I.  
RELATIVE À LA CHAÎNE DE NOTATION DU PERSONNEL MILITAIRE DE L'ARMÉE DE L'AIR -  
ANNÉE 2020.**

[ANNEXE I.](#)

**ANNEXE II.  
GLOSSAIRE DES ACRONYMES.**

<b>ADMR</b>	Antenne défense mobilité régionale
<b>AERO</b>	Aéronautique
<b>AIA</b>	Atelier industriel de l'aéronautique
<b>ARAA</b>	Atelier de réparation de l'armée de l'air
<b>ASMP-A</b>	Air-sol moyenne portée-amélioré
<b>BMR</b>	Bureau maîtrise des risques
<b>CEAM</b>	Commandement du centre d'expertise aérienne militaire
<b>CEM</b>	Chef d'état-major
<b>CEMIA</b>	Chef d'état-major interarmées
<b>CMIA</b>	Centre médical interarmées
<b>COMFOR</b>	Commandement des Forces
<b>COMILI</b>	Commandement militaire
<b>CPCO</b>	Centre de planification et de conduite des opérations
<b>CPOCAA</b>	Centre de préparation opérationnelle du combattant de l'armée de l'air

<b>CRCI</b>	Centre de réalisation des capacités interarmées
<b>CSS</b>	Chefferie du service de santé des armées
<b>DAOA</b>	Défense aérienne et opérations aériennes
<b>DGA</b>	Direction générale pour l'armement
<b>DIRISI</b>	Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense
<b>DL</b>	Directeur local
<b>DMF</b>	Direction de la médecine des forces
<b>DSIN</b>	Direction des systèmes d'information et du numérique
<b>EASN</b>	Équipe Analyse Sûreté Nucléaire
<b>EATC</b>	European air transport command
<b>EFS</b>	Éléments stationnés au Sénégal
<b>EISPN</b>	Escadron d'instruction au sol de personnel navigant
<b>EIV</b>	Escadron d'instruction en vol
<b>EIVV</b>	Escadron d'instruction au vol à voile
<b>EM</b>	Etat-major
<b>EMSLB</b>	Ecoles militaires de santé Lyon Bron
<b>EMZD</b>	État-major de zone de défense
<b>ESA</b>	Ecole de santé des armées

<b>FAS</b>	Forces aériennes stratégiques
<b>FAZSOI</b>	Forces armées zone sud de l'Océan Indien
<b>MTRH</b>	Mission transformation des ressources humaines
<b>NAARC</b>	National Air Air Refuelling Coordination
<b>OGZDS</b>	Officier général de zone de défense et de sécurité
<b>OPS DEV</b>	Opérations développement
<b>RI</b>	Régiment d'infanterie
<b>RT</b>	Régiment de transmissions
<b>SCEM</b>	Sous-chef d'état-major
<b>SDC</b>	Sous-direction de la technique et de la logistique
<b>SDTL</b>	Sous-directeur technique et logistique
<b>SGA</b>	Secrétariat général pour l'administration
<b>UCN</b>	Unité de contrôle de la navigabilité